



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2020
Français
Original : anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire
Soixante-et-onzième session
Genève, 5 au 9 octobre 2020
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent**

Rapport de la soixante-dix-neuvième réunion du Comité permanent (16-17 septembre 2020)*

* Conformément à la décision du paragraphe 19 du document A/71/12/Add.1, le présent document n'est pas régi par la norme de soumission des documents officiels et n'est donc pas concerné par la distribution simultanée.



Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1 | 2 |
| II. Adoption de l'ordre du jour | 2 | 2 |
| III. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines | 3-29 | 2 |
| A. Finance et contrôle..... | 4-19 | 2 |
| B. Exposé sur l'intégrité au HCR, y compris les efforts fournis pour prévenir et lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels | 20-25 | 6 |
| C. Ressources humaines, y compris le bien-être, la sûreté et la sécurité du personnel..... | 26-29 | 8 |
| IV. Préparation et réponse aux situations d'urgence | 30-33 | 9 |
| V. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du « <i>Grand Bargain</i> » | 34-36 | 10 |
| VI. Exposé sur le processus de la/des conclusion(s) du Comité exécutif | 37-39 | 9 |
| VII. Budgets-programme et financement | 40-53 | 11 |
| A. Actualisation des budgets et du financement pour 2020-2021..... | 40-43 | 11 |
| B. Nouveau système de planification, de budgétisation et de contrôle au HCR : révision programmée du Règlement de gestion du HCR concernant le budget-programme | 44-48 | 12 |
| C. Budget-programme biennal 2020-2021 (révisé) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et financières | 49-53 | 13 |
| VIII. Questions diverses..... | 54 | 14 |
| Annexes | | |
| I. Décision sur les budgets et le financement pour 2020-2021 | | 16 |
| II. Décision sur la révision proposée du Règlement de gestion | | 17 |

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytsverve (de Belgique) a ouvert la réunion et l'a présidée le premier jour.

II. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour de la réunion (EC/71/SC/CRP.16) a été adopté.

III. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines

3. La Haut Commissaire Adjointe a parlé au Comité des défis auxquels le HCR fait face dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et de ses effets, tant sur les réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence de l'Organisation que sur son personnel. Après avoir fait observer que cette pandémie n'avait pas détourné le HCR de ses objectifs en matière de transformation, elle a donné un aperçu des principales initiatives de gestion. Celles-ci concernent le réalignement des entités du Siège en vue de compléter le processus de décentralisation ; la publication de la mise à jour du Cadre d'allocation des ressources ; les mesures visant à renforcer l'intégrité, à prévenir et à lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ; et les initiatives menées à l'échelle du système dans le cadre du Groupe des innovations institutionnelles (BIG), exploitant les nouvelles technologies. En réponse au débat mondial sur la discrimination et les inégalités liées à la culture et à la race, le HCR examine ces questions, afin de voir dans quelle mesure elles affectent l'Organisation au plan interne. La Haut Commissaire Adjointe a parlé de l'engagement constant pour le « *Grand Bargain* » et l'Agenda 2030 pour le développement durable.

A. Finance et contrôle

i) Rapport du Comité des commissaires aux comptes

4. Les états financiers du HCR pour 2019, tels que contenus dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/1201 et A/75/5/Add.6), ont été conjointement présentés par le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière et le Directeur adjoint du Service d'audit externe (Allemagne) du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.

5. Ayant noté la confirmation par le Comité des commissaires aux comptes que la situation financière du HCR demeurerait solide, avec suffisamment d'actifs pour couvrir les passifs, le Contrôleur a parlé des principales recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes et des principales mesures prises pour y donner suite (A/AC.96/1201/Add.1), y compris à celles des années antérieures.

6. Le Directeur adjoint du Service d'audit externe d'Allemagne a confirmé que le Comité des commissaires aux comptes avait émis une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers du HCR pour 2019. Le Comité des commissaires aux comptes a reconnu la difficile situation à laquelle le HCR face dans le contexte de la COVID-19, et a émis 55 nouvelles recommandations. La plupart concernent les finances et le contrôle interne. D'autres portent sur : i) les initiatives de réforme ; ii) l'assistance en espèces aux bénéficiaires ; iii) les partenaires de mise en œuvre ; iv) la gestion du parc mondial de véhicules ; v) l'utilisation de vacataires et de consultants ; vi) les technologies de l'information et la protection de données ; vii) les objectifs de développement durable ; viii) la prévention de la fraude et de la corruption ; et ix) l'accessibilité et le voyage. Il a parlé des recommandations en suspens des années antérieures, qui étaient, soit pleinement exécutées, soit en cours d'exécution.

7. Le HCR a été félicité pour avoir obtenu une opinion d'audit sans réserve. Il a été encouragé à assurer en temps voulu le suivi des recommandations, notamment celles des années antérieures. Le Comité a encouragé l'Organisation à poursuivre la lutte contre la fraude et la corruption. Pour

ce qui est des initiatives de réformes, beaucoup de délégations ont insisté sur l'importance pour le HCR d'évaluer l'impact du processus de décentralisation et de régionalisation. Elles ont indiqué qu'il était nécessaire de définir clairement les rôles et les responsabilités, de mesurer, de suivre et d'évaluer les coûts et les résultats souhaités. Le Comité a exprimé son appui en faveur de l'amélioration de la gestion des partenaires d'exécution, des contrôles et des audits, et a encouragé le HCR à corriger les faiblesses identifiées par le Comité des commissaires aux comptes.

8. Répondant à une question sur le nouveau progiciel de gestion intégré du HCR, le Contrôleur a affirmé que le processus était encore à la phase de conception et que divers éléments devaient encore être examinés avant qu'une date de mise en service puisse être annoncée. Il a pris note des préoccupations exprimées sur le processus d'inventaire et a confirmé que les inexactitudes relevées par les auditeurs ne résultaient pas d'une défaillance du système. Il a affirmé qu'elles pouvaient être corrigées par l'amélioration des processus de contrôle. Concernant la fraude et la corruption, il a assuré le Comité que le HCR accordait beaucoup d'intérêt à cette question, et qu'il était engagé à faire sans cesse des améliorations. Il a cité quelques-unes des initiatives récemment entreprises pour renforcer le cadre de contrôle interne et intensifier la formation. Concernant la décentralisation et la régionalisation, le Contrôleur a indiqué que le HCR avait mis au point une feuille de route pour suivre les réalisations. Il a aussi fourni des clarifications concernant les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, le Portail des partenaires des Nations Unies et les initiatives pour les interventions en espèces.

9. Le Directeur adjoint du Service d'audit externe du Comité des commissaires aux comptes a remercié les délégations pour leur appui. Il a souligné le fait que le taux d'exécution par le HCR des anciennes recommandations se situait à 50 %. À son avis, même si certaines recommandations en souffrance ont été classées, des améliorations sont possibles. Sur la régionalisation et la décentralisation, il a dit que le Comité des commissaires aux comptes continuera d'analyser cette question dans l'avenir. Il a aussi souligné le fait que la gestion des partenaires exécution était une question primordiale pour l'Organisation, raison pour laquelle le Comité des commissaires aux comptes l'a mentionnée.

ii) **Audit interne**

10. Présentant le rapport d'audit interne pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/AC.96/1203), le responsable du Service d'audit du HCR au Bureau des services de contrôle interne a affirmé que l'audit avait été effectué avec suffisamment de ressources, sans aucune interférence nuisible à son indépendance. Il a souligné les liens étroits et réguliers de coopération avec les hauts responsables du HCR et le Bureau de l'inspecteur général. Au vu des retards causés par la pandémie de la COVID-19, le Bureau des services de contrôle interne a réorienté en avril 2020 son plan de travail en matière d'audit, à l'issue de discussions avec le HCR, afin de se focaliser sur les domaines émergents à risques plus élevés.

11. Les délégations ont remercié le Service d'audit du HCR au Bureau des services de contrôle interne pour ce tour d'horizon, et l'ont félicité pour avoir réorienté son plan de travail pour tenir compte de la pandémie de la COVID-19. Le HCR a été félicité pour avoir corrigé les faiblesses identifiées dans les recommandations antérieures, ainsi que pour sa transparence. Eu égard à l'impact de la pandémie, les partenaires ont apprécié la souplesse du HCR. Des délégations ont demandé une mise à jour sur des questions qui avaient été identifiées dans l'opération en Ouganda. Elles ont aussi demandé au HCR d'indiquer comment il entend résoudre les problèmes systémiques récurrents. Elles vont chercher à en savoir un peu plus sur les mesures de responsabilité et de lutte contre la fraude. Il a été demandé au HCR de dire quand va être au point le système de contrôle pour les partenaires. Une délégation a apprécié l'examen des mécanismes de recrutement pour les fonctionnaires internationaux, et a fait observer que la gestion des technologies de l'information et de la communication (TIC) avait besoin d'être renforcée. Des délégations ont sollicité des informations sur l'état des rapports d'audit, ainsi que sur la révision de la définition des termes « importantes » ou « critiques », utilisés par le Bureau des services de contrôle interne pour qualifier les recommandations. Le HCR a été exhorté à appliquer les recommandations sur le programme de santé et à donner suite aux recommandations d'audit en temps voulu. Les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction concernant les économies et les recouvrements de coûts.

12. En réponse, le Responsable du Service d'audit du HCR a affirmé que l'Organisation avait accompli des progrès significatifs dans l'opération en Ouganda, et qu'elle continuait de travailler pour donner suite à deux recommandations « critiques » et à une recommandation « importante » encore en souffrance. Il a assuré le Comité que les recommandations relatives à la santé étaient bien avancées, et qu'un audit séparé de la santé et du bien-être du personnel allait démarrer en 2020 pour s'achever en 2021. Si en fin juillet 2020, aucun rapport d'audit n'avait été publié, deux rapports de cette nature ont été récemment finalisés et huit autres seront publiés d'ici décembre. Concernant les interventions en espèces, le Responsable du Service d'audit du HCR a fait part de l'augmentation significative de ces types d'intervention et des risques élevés que cela suppose, ce qui justifie leur inclusion dans toute opération d'audit. Par ailleurs, un audit thématique des interventions en espèces dans le contexte de la COVID 19 en Afrique a été effectué, et un avis y relatif sera publié. L'approvisionnement et les technologies de l'information et de la communication ont également bénéficié, comme il se doit, de l'attention. Le Bureau des services de contrôle interne a révisé les définitions des termes « critiques » et « importantes », le premier terme étant désormais utilisé pour qualifier les risques nécessitant une attention immédiate et pour lesquels l'inaction pourrait avoir un grave impact sur l'Organisation. Ainsi, les deux précédentes recommandations ont été rétrogradées à « importantes ». Sur la recommandation relative à l'hébergement du personnel, les lacunes sont en train d'être corrigées avant qu'elle ne soit classée.

13. La Haut Commissaire Adjointe a parlé de la collaboration étroite entre le HCR et le Bureau des services de contrôle interne en vue de minimiser les risques et de prévenir la fraude et la corruption. Il faudra environ un an pour finaliser le nouveau système pour les partenaires exécution. Concernant la COVID-19, elle a dit que le HCR entendait être aussi souple que possible avec ses partenaires. La recommandation sur les conditions de vie était presque classée. La Haut Commissaire Adjointe a dit que HCR avait employé l'approche du système des Nations Unies sur la santé et la sécurité au travail, et que les instructions administratives pertinentes seront publiées d'ici décembre. Concernant l'opération en Ouganda, huit des neuf décisions d'arbitrage sur l'approvisionnement en eau par camion ont été rendues, sans qu'il y ait de pertes financières, et celle restante est en cours. L'enquête indépendante sur la responsabilité devrait bientôt s'achever, et la responsabilité sur la performance devrait suivre. Concernant le nouveau progiciel de gestion intégré, le HCR a continué de travailler avec les organismes des Nations Unies et le Secrétariat sur une solution, y compris basée sur le *Cloud*. La Haut Commissaire Adjointe a remercié les délégations pour leurs efforts de plaider au plan national en faveur des financements souples. Elle a affirmé que la Division des relations extérieures (DER) pouvait davantage les assister à cet égard.

iii) Rapport du Comité d'audit et de contrôle indépendant

14. Le Président du Comité d'audit et de contrôle indépendant (IAOC) a participé à la réunion à distance. Il est intervenu avec le Vice-président qui était dans la salle. Il a présenté le huitième rapport annuel du Comité pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (EC/71/SC/CRP.17). Il a donné un bref aperçu du régime de contrôle au HCR et du rôle de l'IAOC à cet égard concernant l'examen des mécanismes de contrôle de l'Organisation, conformément au modèle de « trois lignes de défense ».

15. Les délégations ont remercié l'IAOC pour avoir aidé le Haut Commissaire et le Comité exécutif à s'acquitter de leurs missions de contrôle. A été saluée, son opinion positive sur la résilience et l'agilité des plans de continuité des opérations du HCR, ainsi que sur la gestion de la crise de la COVID-19. L'Équipe des hauts responsables du HCR a été félicitée pour son leadership stratégique lors de cette crise, pour avoir gardé le cap des réformes, malgré les difficultés. Le HCR a été remercié pour son engagement à renforcer ses systèmes et procédures de gestion des risques. Les délégations ont été d'accord avec l'IAOC sur le fait que le HCR doit demeurer vigilant sur les risques élevés de fraude et de corruption liés à l'extension de l'assistance en espèces et au contrôle à distance en raison de la COVID-19. L'Organisation a été encouragée à veiller à ce que les fonctions de contrôle soient suffisamment dotées en ressources et en personnel, et à employer des moyens innovants pour une gestion solide des risques.

16. Le Comité s'est fait l'écho des préoccupations de l'IAOC sur la suspension des enquêtes relatives aux cas d'inconduite, lorsque les victimes alléguées choisissent de ne pas suivre une procédure formelle de plainte. Il a encouragé le HCR à explorer les moyens alternatifs de régler de tels cas. Des délégations ont aussi exprimé leurs préoccupations sur l'augmentation des plaintes

liées à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels contre le personnel de partenaires exécution. Les délégations se sont dites en faveur d'une approche conjointe avec d'autres entités des Nations Unies pour renforcer la capacité des partenaires exécution à instruire les allégations d'inconduite. Étant donné que le Haut Commissaire joue le rôle de Champion du Comité permanent interorganisations sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, on espère que le HCR fera avancer les efforts interinstitutions à cet égard. Le Comité a été d'accord avec l'observation selon laquelle la prochaine étape de l'évaluation du processus de régionalisation et de décentralisation consistera à évaluer son impact sur les personnes prises en charge. Une délégation a proposé que l'IAOC tienne des séances d'information pour permettre au Comité de discuter des questions liées au processus de contrôle.

17. Répondant à une question sur la suspension des enquêtes relatives aux inconduites, le Président de l'IAOC a fait observer que plusieurs recommandations avaient été faites au HCR, notamment sur la collaboration avec les partenaires des Nations Unies pour mettre au point des modalités spécifiques de traitement de cas. Pour ce qui est des séances d'information, il a dit que l'IAOC avait proposé de rencontrer le Président du Comité exécutif lors de ses sessions formelles de l'année, rencontres auxquelles pourront prendre part d'autres membres intéressés du Comité. Réagissant aux observations sur la gestion des risques, le Vice-président a affirmé que le HCR avait agi d'une manière rapide et efficace au sujet des recommandations contenues dans le [rapport](#) du Corps commun d'inspection sur la prévention, la détection et la répression de la fraude.

18. La Haut Commissaire Adjointe a assuré le Comité que le HCR dirigeait les efforts déployés à l'échelle du système pour mettre au point des modules de formation en ligne sur les enquêtes relatives aux cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels. Ces modules seront mis à la disposition des membres du CPI, et pourront par la suite être distribués à plus grande échelle à d'autres partenaires d'exécution. Elle a ajouté que les processus liés aux allégations d'inconduite sexuelle étaient guidés par une approche centrée sur la victime, et que le HCR était en train de mettre au point une approche distincte pour protéger et soutenir les témoins. Elle a aussi dit que, sous le mandat du Haut Commissaire, en tant que Champion du CPI, le HCR contribuait au système des Nations Unies par un certain nombre d'outils et de modules de formation, y compris en matière de communication, afin de favoriser auprès des responsables du CPI un dialogue à l'échelle du système à ce sujet.

19. Concernant les préoccupations relatives à l'augmentation du nombre de plaintes, la Haut Commissaire Adjointe a indiqué que le travail était en cours pour renforcer les fonctions de gestion au niveau de la première et de la deuxième lignes, afin de permettre au Bureau de l'inspecteur général de se focaliser sur la gestion des cas plus complexes. Le Chef du Service des enquêtes a affirmé que le HCR travaille depuis 2013 à renforcer la capacité institutionnelle de ses partenaires d'exécution, relative à l'instruction des cas d'inconduite, notamment par des ateliers régionaux. Il poursuivra ce travail de renforcement des capacités. Répondant aux préoccupations relatives à la suspension des enquêtes, il a expliqué que les procédures de plainte au HCR suivent le système de justice interne aux Nations Unies, prescrivant de présenter des preuves claires et convaincantes pour que le Haut Commissaire puisse prendre des mesures disciplinaires contre l'auteur d'une inconduite. Lorsque la victime retire sa plainte, la poursuite de l'enquête est difficile, car cette victime joue un rôle décisif dans la collecte des preuves. Il a ajouté que l'adoption de telles procédures d'une approche centrée sur la victime signifie que le HCR est tenu de respecter le choix de celle-ci. Il a confirmé que le Service des enquêtes du HCR dispose des ressources et des compétences nécessaires pour gérer les divers types de plaintes.

B. Exposé sur l'intégrité au HCR, y compris les efforts fournis pour prévenir et lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

20. La Haut Commissaire Adjointe a présenté un exposé sur l'intégrité au HCR, y compris les efforts visant à prévenir et à lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Elle a aussi parlé du travail du HCR dans trois autres principaux domaines : le Bureau de la déontologie ; le travail de l'Ombudsman ; et le risque de gestion. Elle a souligné la stratégie et le plan d'action récemment publiés pour lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels pour la période de 2020 à 2022, et a encouragé le Comité à les examiner. Elle a insisté sur le lien et la complémentarité qui existent entre les fonctions relatives à l'intégrité, et a noté les efforts déployés

par le HCR en matière de planification annuelle, avec notamment le conseil de l'Inspecteur général. Elle a aussi insisté sur l'importance d'un changement de culture, soutenu par des actions collectives, en vue d'améliorer le lien entre les fonctions relatives à l'intégrité et les efforts généraux visant à protéger les personnes déplacées.

21. Le Comité a exprimé sa satisfaction pour le travail du HCR en matière d'intégrité, en particulier ses efforts visant à prévenir et à lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Les délégations ont salué la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'action, et ont sollicité des mises à jour régulières sur leur mise en œuvre. Le HCR a été exhorté à veiller à ce qu'il y ait une capacité suffisante au Bureau de l'inspecteur général pour gérer ces questions. Il a été félicité pour les efforts déployés en faveur des partenariats général et interinstitutions, notamment ses investissements pour les partenaires d'exécution, ainsi que pour le rôle de Champion que joue le Haut Commissaire au sein du CPI. Une délégation a demandé à savoir le nombre de plaintes relatives aux inconduites sexuelles reçues au HCR et les mesures prises pour y donner suite. Concernant le Bureau de la déontologie et l'Ombudsman, les délégations ont apprécié le rôle fondamental qu'ils jouent dans la mise en place au HCR d'un cadre équitable, de valeur et fondé sur des principes. Pour ce qui est de la gestion des risques, les délégations ont manifesté leur intérêt pour la stratégie du HCR au-delà de l'initiative 2.0 pour la gestion des risques. Elles ont salué l'intégration de la gestion des risques dans l'approche de gestion axée sur les résultats. Des questions ont été posées au HCR sur les risques particuliers relatifs à la COVID-19. L'Organisation a été encouragée à mettre au point un registre global des risques pour suivre l'impact éventuel de la pandémie sur ses objectifs et ses opérations.

22. La Coordinatrice principale pour la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel a réitéré le caractère central des partenariats pour les efforts du HCR dans le cadre de la nouvelle stratégie. Elle a fait savoir qu'en plus du rôle de Champion du CPI que joue le Haut Commissaire, la Haut Commissaire Adjointe est Présidente par intérim de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat pour la lutte contre le harcèlement sexuel. Elle a indiqué que le renforcement des capacités des partenaires à prévenir et à identifier les inconduites de nature sexuelle constituait un important domaine d'intérêt pour le HCR. Elle a aussi indiqué que le protocole des Nations Unies sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, à l'intention des partenaires d'exécution, a été intégré dans les accords de partenariat du HCR, et qu'un outil commun d'évaluation de ces partenaires était en train d'être mis au point. Pour ce qui est des questions relatives au Fonds interinstitutions de communication et de sensibilisation communautaire, lancé avec le Conseil international des agences bénévoles (ICVA) pour soutenir les petits partenaires locaux, les délégations ont été informées que d'autres informations sur les divers projets seront bientôt disponibles. La Coordinatrice principale a expliqué comment le HCR travaille avec les partenaires pour relever les défis liés à la COVID-19, en fournissant notamment des orientations techniques conjointes et en soutenant les Coordinateurs de l'action humanitaire. Lors de la réponse aux questions concernant les points focaux pour la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et les Conseillers principaux pour la gestion des risques, les délégations ont été assurées que la prévention de l'exploitation et des abus sexuels était bien intégrée dans le travail de gestion des risques au HCR.

23. L'Inspecteur général a affirmé que le HCR avait continué de rendre compte selon le mécanisme de suivi de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, et qu'il allait continuer de le faire, surtout par des séances d'information trimestrielle sur l'intégrité. Le HCR continuera à informer les États membres sur les principales questions concernant les risques, surtout celles liées à sa réputation. Répondant à une question sur les critères de risque de réputation concernant l'évaluation des cas, l'Inspecteur général a assuré le Comité que la priorité était accordée aux plaintes liées à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels. Il a parlé des défis actuels liés à l'instruction des cas, et a dit que le HCR est en train d'examiner la manière de les relever. Le Chef du Service des enquêtes a affirmé que le nombre d'allégations liées à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels n'a pas diminué pendant la pandémie.

24. La Responsable du contrôle des risques a affirmé que l'initiative 2.0 pour la gestion des risques s'achevait cette année, et que les efforts du HCR pour un niveau avancé de maturité des risques seront guidés par sa stratégie et les efforts spécifiques liés à la culture du changement d'une manière générale. Pour ce qui est des registres de risque lié à la COVID-19 concernant la fraude et la corruption, la Responsable du contrôle des risques a parlé de plusieurs mesures d'atténuation prises par le HCR. Elle a parlé de la mise au point d'outils de gestion des risques,

pour les domaines à haut risque, devant permettre aux responsables de faire des analyses plus holistiques et d'avoir une collaboration plus étroite avec la DER en vue de concevoir des modules spécifiques de formation des hauts responsables à la gestion des risques et à la communication de crise. Le Comité a été informé que des Conseillers principaux pour la gestion des risques sont en place dans tous les Bureaux régionaux, et que l'une de leurs principales missions est de soutenir les opérations-pays et de veiller à la qualité de l'examen des risques. La Responsable du contrôle des risques a souligné le lien important qui existe entre la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats.

25. Concernant les mesures disciplinaires, la Haut Commissaire Adjointe a informé le Comité qu'à ce jour en 2020, le Haut Commissaire avait révoqué quatre fonctionnaires du HCR pour motif d'inconduite sexuelle ; un pour exploitation et abus sexuels et trois pour harcèlement sexuel. Ces mesures seront publiées dans un recueil de mesures disciplinaires devant être distribué au personnel du HCR.

C. Ressources humaines, y compris le bien-être, la sûreté et la sécurité du personnel

26. La Directrice de la Division des ressources humaines (DHR) et la Directrice de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS) ont présenté le document sur les ressources humaines, y compris le bien-être, la sûreté et la sécurité du personnel (EC/71/SC/CRP.18). Sur les ressources humaines, la Directrice a parlé de l'impact de la transformation en cours dans le cadre de la réponse du HCR à la COVID-19 au cours des premiers mois décisifs. La Directrice de la DESS a fait une mise à jour sur les efforts du HCR en matière de sûreté et de sécurité de son personnel. Elle a parlé du contexte sécuritaire actuel, notamment de la pandémie et du travail du service de sécurité du HCR sur le terrain.

27. Le Comité a félicité le personnel du HCR pour son engagement exceptionnel à « rester pour servir », en particulier lors des défis sans précédent liés à la pandémie de la COVID-19. Les délégations ont apprécié l'accent que le HCR met constamment sur le bien-être et la sécurité de son personnel dans ce contexte, et ont noté la nécessité croissante de lui apporter un appui pour la prise en charge psychosociale et la santé mentale. Il a été demandé au HCR quels étaient les effets à plus long terme de la COVID-19 sur la santé et le bien-être du personnel, ainsi que les leçons apprises pour améliorer l'expérience positive de son personnel. Les progrès réalisés pour l'atteinte des objectifs en matière d'égalité entre les sexes, de diversité et d'inclusion au niveau de ses effectifs ont été appréciés. Certaines délégations ont cependant noté avec préoccupation les déséquilibres entre les régions au niveau des fonctionnaires recrutés sur le plan international et des disparités entre les sexes chez les personnels issus des pays en développement et d'accueil de réfugiés, surtout au niveau des hauts responsables. Le HCR a été exhorté à prendre des mesures pour assurer l'équilibre au niveau de la représentation géographique, et entre les sexes, à travers les régions et à l'échelle de l'Organisation, tant au Siège que sur le terrain, et au niveau des hauts responsables. Des délégations ont aussi posé des questions sur l'impact de la régionalisation et de la décentralisation sur le bien-être du personnel, la capacité générale, l'évaluation et l'équilibre entre les sexes. Elles ont sollicité une analyse coût-avantage à l'issue de la première année de fonctionnement de la nouvelle structure. Elles ont salué le rôle actif que le HCR joue dans l'Équipe spéciale sur l'avenir du personnel dans le système des Nations Unies, et ont encouragé des mesures conjointes en faveur d'un cadre stratégique de gestion des ressources humaines. Le leadership du HCR au Comité de haut niveau sur la gestion a été apprécié. Il a été demandé à l'Organisation si le partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies pouvait permettre d'obtenir d'autres économies de coûts.

28. La Directrice de la DHR a remercié le Comité pour son appui constant en faveur du travail du HCR dans ce domaine. Elle a reconnu les déséquilibres géographiques, et a souligné la nécessité d'une cohérence et d'une persévérance pour y remédier. Le HCR a renforcé ses actions visant à attirer les compétences des pays les moins représentés. Il s'efforce de recruter plus de talents du personnel associé et chez les collègues nationaux. Répondant aux questions concernant le personnel ayant une double nationalité, la Directrice a affirmé que le HCR applique la pratique constante aux Nations Unies consistant à considérer la nationalité à laquelle le fonctionnaire est le plus étroitement associé. Concernant l'égalité entre les sexes, le HCR est près de la parité en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, sauf au niveau D1, où elle mettra plus de

temps pour être atteint. Près de la moitié des Directeurs des Bureaux régionaux sont des femmes, et 52 % des postes dans ces bureaux sont occupés par des femmes, soit 50 % si l'on considère les niveaux d'au moins P5. Concernant la COVID-19, la Directrice a noté son impact significatif sur le niveau de stress chez le personnel du HCR, ainsi que l'importance de la santé et de la sécurité au travail. Sur la manière dont le Pacte mondial sur les réfugiés modèlera les compétences du personnel du HCR dans l'avenir, elle a confirmé que les aptitudes non traditionnelles seront nécessaires, et que l'Organisation envisagera la formation et la mobilité interinstitutions. Sur le partage des coûts et les gains d'efficacité, le HCR explore les domaines où la collaboration interinstitutions pourrait être rentable et pourrait améliorer les services aux personnels. La Directrice a fourni des exemples d'une collaboration réussie entre les institutions, comme l'identification d'une nouvelle solution numérique pour les ressources humaines. Répondant à une question sur les leçons apprises des dialogues stratégiques, elle a dit que l'investissement dans la gestion des ressources humaines est directement lié à la réussite de l'Organisation dans son œuvre consistant à servir les personnes relevant de sa compétence.

29. Répondant à une question sur les plans du HCR en vue de renforcer la sécurité du personnel local, à la suite des attaques perpétrées au Niger, la Directrice de la DESS a parlé du mécanisme interinstitutions de sécurité sur le terrain, notamment d'une équipe de gestion de la sécurité, soutenue par une cellule de professionnels identifiant chaque jour les menaces et les besoins sécuritaires. Le HCR tient aussi régulièrement des réunions du Comité directeur pour la sécurité, présidées par le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations. En outre, grâce aux efforts menés par les opérations, en collaboration avec les Bureaux et les Divisions concernés, dans les pays à haut risque, les questions relatives à la sécurité sont collectivement revues et analysées. Si la base de données sur l'état d'insécurité n'est pas accessible au public, le HCR est disposé à partager les informations en cas de besoin. La Directrice de la DESS a fait mention de la base de données sur la sécurité des travailleurs humanitaires qui recense les cas d'insécurité. Sur la sécurité des collègues lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, la Directrice a parlé de la politique du HCR sur le genre, en matière de gestion de la sécurité, qui exige des responsables de gérer les risques pour tout le personnel, y compris ceux liés au genre et à l'orientation sexuelle.

IV. Préparation et réponse aux situations d'urgence

30. La Directrice de la DESS a présenté le document sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence (EC/71/SC/CRP.19). Elle a parlé des principales réalisations depuis 2019 concernant la réponse aux situations d'urgence, le renforcement des mesures de préparation à ces situations, la chaîne d'approvisionnement du HCR et l'appui aux Bureaux régionaux et aux opérations lors de la pandémie de la COVID-19. Elle a conclu par une brève évaluation des priorités futures comme le renforcement du partenariat avec d'autres entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales dans les efforts de préparation et de réponse aux situations d'urgence.

31. Les délégations ont salué les efforts fournis par le HCR pour améliorer la qualité et l'efficacité de sa préparation et de sa réponse aux situations d'urgence, en particulier face à la pandémie de la COVID-19. La révision de sa Politique sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence en vue de l'aligner sur les protocoles du CPI a été approuvée, tout comme son engagement actif en coordination avec d'autres organismes dans les situations d'urgence. De plus amples informations ont été sollicitées sur la manière dont les organismes des Nations Unies partagent les ressources, les données et/ou l'expertise sur le terrain. Concernant la situation des déplacés internes, beaucoup de délégations ont salué les outils de préparation aux urgences concernant les déplacés internes. Elles souhaitent recevoir des mises à jour sur l'amélioration de la réponse du HCR, grâce à de tels outils. L'Organisation a été encouragée à poursuivre ses efforts de coordination interinstitutions et à contribuer au travail du groupe du Groupe de haut niveau mis en place par le Secrétaire général des Nations Unies sur le déplacement interne.

32. Les délégations ont souligné les besoins des communautés et pays d'accueil lors d'une crise de déplacement, notamment en ressources pour les centres d'accueil. La formation du personnel d'urgence, ainsi que la capacité de réserve et les déploiements d'urgence, ont été relevés comme étant d'une importance vitale. Le Comité a demandé au HCR d'indiquer la manière dont il a intégré l'égalité entre les sexes et l'inclusion dans ses outils et guides opérationnels et de formation. La liste d'alerte pour la préparation aux situations d'urgence a également fait l'objet

d'intérêt, notamment son utilisation, le rapport y relatif et les types de situations d'urgence couverts.

33. La Directrice a remercié le Comité pour son appui constant en faveur du travail du HCR pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Concernant l'engagement de l'Organisation dans les crises de déplacés internes, elle a expliqué que les outils en ligne de préparation fournissent des orientations aux opérations sur le terrain. Ces outils sont accessibles à tout le personnel. Le HCR a débuté des séminaires en ligne, en particulier sur les fonctions de coordination des groupes sectoriels, en vue de fournir d'autres orientations au personnel. Pour la formation au HCR, la Directrice a parlé du nouvel accent qui est mis sur la coordination interinstitutions. Les collègues de rang supérieur ayant terminé le programme de formation avec succès sont inscrits sur le fichier pour les situations d'urgence. La Directrice a affirmé que la liste est utilisée pour les pays jugés à haut risque, afin notamment d'identifier le niveau de préparation, les lacunes et les besoins en vue de prendre des mesures. L'outil couvre les situations d'urgence liées au déplacement interne et aux conflits. Toutefois, le HCR examine dans quelle mesure aider à la préparation et à la réponse aux catastrophes naturelles. Même s'il ne publie pas de rapport annuel HALEP, il est disposé à avoir des entretiens séparés avec les délégations désireuses d'en avoir plus d'informations. Sur la capacité de réserve et les déploiements d'urgence dans le contexte de la transformation du HCR, la Directrice a affirmé que la capacité de déploiement d'urgence reste globale et centralisée, tout comme la fourniture des stocks globaux régionaux. Concernant les déploiements internes et externes, elle a expliqué que le HCR dispose d'un fichier de réserve pour les situations d'urgence, avec divers profils, et qu'en fonction des besoins, de l'ampleur et de l'expertise nécessaire, il peut solliciter l'aide des partenaires de réserve, comme en matière d'expertise technique et d'abri. Elle a affirmé que l'Organisation dispose de 18 partenaires externes de réserve pour les situations d'urgence. Faisant observer que le renforcement des capacités demeure une composante essentielle du travail de l'Organisation, elle a souligné la nécessité de soutenir les capacités locales et d'explorer les partenariats locaux. Sur la réponse à la COVID-19, elle a confirmé que le HCR dispose actuellement d'un stock suffisant de matériels de protection personnelle. Elle a cependant parlé du besoin constant de disposer des financements souples pour être en mesure de répondre efficacement aux contextes changeants.

V. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du « *Grand Bargain* »

34. Le Chef du Service de mobilisation des ressources et des relations avec les donateurs a présenté le document sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du « *Grand Bargain* » (EC/71/SC/CRP.20). Il a parlé des principales réalisations du HCR dans les différents volets du travail et a fourni des exemples liés à la COVID-19. Il a parlé des efforts collectivement déployés à cet égard et a fait observer que le « *Grand Bargain* » avait créé une vision commune pour la communauté humanitaire, concernant notamment l'évaluation conjointe des besoins, la localisation, l'approvisionnement et l'accroissement de l'assistance en espèces, qui sont tout aussi importants pour la réponse à COVID-19. Il a dit que le HCR allait continuer de tenir ses engagements et de chercher à obtenir davantage de gains d'efficacité.

35. Le HCR a été félicité pour sa transparence et l'utilisation du portail des données humanitaires, ainsi que pour l'atteinte de l'objectif consistant à transférer 25 % de ses dépenses de programmes aux prestataires nationaux et locaux. L'utilisation du modèle de rapport harmonisé avec les partenaires a été saluée, et le HCR a été encouragé à partager son expérience avec les autres organismes des Nations Unies. La visibilité accrue, en particulier pour les financements souples, a été saluée. Les délégations ont apprécié l'engagement renforcé avec les acteurs du développement, notamment avec la Banque mondiale. Elles ont souligné l'importance de l'approche établissant des liens avec ceux-ci. Dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés, elles ont encouragé plus de subventions aux pays d'accueil dans le cadre de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale. Le doublement des interventions en espèces et l'utilisation de la facilité commune de caisse des Nations Unies, ainsi que l'accroissement des accords pluriannuels et l'extension du portail des partenaires ont été considérés comme des réalisations importantes. Les délégations ont encouragé le HCR à accorder la priorité aux plans de réponse humanitaire et à poursuivre ses efforts de réforme. La nécessité de veiller à de bonnes pratiques de partenariat, à l'équilibre entre les sexes, aux rapports en aval et à la réduction des

évaluations a été soulignée. De plus amples informations ont été sollicitées sur : i) le financement pluriannuel et les allocations COVID-19 aux prestataires locaux, aux ONG nationales et aux gouvernements ; ii) le suivi des financements ; iii) les efforts d'accroissement de la participation des femmes et des filles à la prise de décisions ; et iv) et la fourniture de l'appui aux organisations dirigées par des femmes. L'un des co-convocateurs du volet de travail sur la réduction des coûts de gestion a affirmé qu'un rapport indépendant de l'Institut mondial de politiques publiques sera disponible sous peu. Ce rapport pourrait faciliter les discussions sur la réduction des évaluations individuelles.

36. Le Chef du Service de mobilisation des ressources et des relations avec les donateurs a remercié le Comité pour son engagement constant. Il a noté le rôle important de l'évaluation conjointe des besoins dans la collaboration avec les entités des Nations Unies, particulièrement la réponse à la COVID-19. Concernant la visibilité, le HCR est engagé à mettre en lumière la valeur de l'appui des donateurs, en particulier concernant les financements souples. Il est indiqué que le HCR avait réalisé d'importants progrès dans l'orientation des financements vers les partenaires locaux. Les résultats des prochaines consultations avec les ONG seront communiqués lors de la prochaine session plénière du Comité exécutif. Sur une question concernant l'impact global du « *Grand bargain* », il a dit que les progrès dans chaque volet avaient amélioré la réponse humanitaire d'une manière générale, la simplification des rapports étant une réussite particulière. Pour ce qui est de la demande d'informations, il a assuré le Comité que des mises à jour séparées seront faites.

VI. Exposé sur le processus de la/des conclusion(s) du Comité exécutif

37. La Rapporteuse du Comité exécutif a parlé du processus de conclusion(s), notamment des résultats de plusieurs consultations informelles. Elle a dit qu'on était en train de parvenir à un accord sur deux thèmes dans le plan de travail proposé, à savoir : i) la protection internationale dans le cadre d'une urgence de santé publique ; et ii) la santé mentale et la prise en charge psychosociale. Il a été demandé au HCR de préparer des documents techniques sur : iii) la reconnaissance des diplômes des personnes relevant de sa compétence ; et iv) la délivrance par le HCR de documents de voyage aller simple. La Rapporteuse a encouragé les États membres à faire montre de souplesse pour qu'un accord puisse être trouvé sur projet de plan de travail pluriannuel.

38. Le Comité a remercié la Rapporteuse pour son travail et ses orientations, et a salué la reprise du processus de conclusion. Les États membres ont souligné l'importance d'un plan de travail pluriannuel, et ont manifesté vivement leur appui pour les deux premiers thèmes. La nécessité d'adopter un plan de travail garantissant un équilibre entre la protection et les solutions a aussi été soulignée. Une délégation a dit qu'il fallait inclure les solutions durables dans le plan de travail. Elle a proposé que le HCR ajoute des thèmes relatifs au rapatriement volontaire et à la réinstallation. Pour ce qui est de la reconnaissance des diplômes de personnes relevant de la compétence du HCR, les délégations ont exprimé leurs réserves, et ont fait valoir qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour mener des consultations au niveau national. Plusieurs délégations ont noté que le thème relatif à la délivrance par le HCR de documents de voyage aller simple ne bénéficiait pas d'un consensus.

39. La Rapporteuse a remercié le Comité pour son engagement constructif lors du processus. Elle dit que les consultations allaient se poursuivre. Après avoir remercié les délégations pour leurs efforts sur le plan de travail, le Directeur adjoint de la Division de la protection internationale a affirmé que les conclusions du Comité exécutif guident le HCR dans l'exécution de son mandat à double volet, consistant à assurer la protection et à trouver des solutions pour les personnes relevant de sa compétence. Le HCR a loué le fait que les délégations aient mis l'accent sur la nécessité d'établir un équilibre entre la protection et les solutions, et a indiqué que la modification du document d'information sur le thème insistera davantage sur les solutions.

VII. Budgets-programme et financement

A. Actualisation des budgets et du financement pour 2020-2021

40. La Directrice de la Division de la planification stratégique et des résultats (DSPR) a fait une mise à jour sur le budget du HCR pour 2020 - 2021 (EC/71/SC/CRP.21), y compris l'établissement de deux budgets supplémentaires s'élevant au total à 463,7 millions de dollars E.-U., dont l'un pour soutenir les activités de protection des personnes prises en charge des effets de la COVID-19 et l'autre pour assister les personnes déplacées dans la région du Sahel. Le budget actuel de 2020 a ainsi été porté à un total de 9,1 milliards de dollars E.-U. La Directrice de la DER a informé le Comité des dernières évolutions concernant le financement.

41. Les délégations ont remercié les deux Directrices pour leurs exposés. Elles ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de l'écart entre les besoins et les financements, malgré l'augmentation du niveau des contributions. Le HCR a été félicité pour ses efforts visant à veiller à ce que les ressources disponibles soient utilisées d'une manière efficace et efficiente. L'Organisation a été encouragée à établir ses priorités d'une manière transparente. Les délégations ont souligné l'importance d'un partage plus prévisible et plus équitable de la charge et des responsabilités. Le HCR a été félicité pour avoir renforcé la réponse pour atténuer les effets de la pandémie de la COVID-19 sur les personnes relevant de sa compétence, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les délégations ont également exprimé leurs préoccupations au sujet des effets socio-économiques à long terme de la pandémie sur les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil. Une délégation a fait observer que la récession économique mondiale pourrait entraîner une diminution du financement de l'aide humanitaire. Elle a conseillé les organismes humanitaires de mieux définir les priorités dans leurs activités et de mettre au point de nouvelles modalités leur permettant d'atteindre davantage de personnes nécessiteuses.

42. Répondant aux questions sur d'autres plans d'interventions relatifs à la COVID-19, la Directrice de la DSPR a affirmé que le HCR continue de suivre les effets rapidement évolutifs de la pandémie sur les populations relevant de sa compétence, et que d'autres budgets supplémentaires pourraient être nécessaires. De plus amples informations à cet égard seront disponibles au mois de novembre. Sur la manière de déterminer l'allocation budgétaire par région, elle a dit que le nombre de personnes prises en charge est un élément important pour en décider. Toutefois, d'autres facteurs, comme la possibilité de solutions durables, sont également pris en compte. Concernant le Cadre d'allocation des ressources dans le contexte de la décentralisation, la Directrice a informé le Comité que les pouvoirs délégués sont exercés depuis sept mois. Si jusqu'ici, les résultats sont satisfaisants, le HCR examinera ces pouvoirs et y réfléchira dans un délai d'environ un an, notamment en rapport avec le système de gestion axée sur les résultats. Sur la définition des priorités, elle a affirmé que le HCR prend ses décisions en fonction des besoins et de la souplesse des financements disponibles.

43. Le projet de décision sur les budgets et le financement pour 2020 et 2021 (EC/71/SC/CRP.21) a été adopté.

B. Nouveau système de planification, de budgétisation et de contrôle au HCR : révision proposée du Règlement de gestion du HCR concernant le budget-programme

44. La Directrice de la DSPR a fait une mise à jour sur la révision par le HCR de son approche de planification, de budgétisation et d'établissement des rapports. Elle a parlé de la révision proposée du Règlement de gestion du HCR concernant le budget-programme (EC/71/SC/CRP.22).

45. Les délégations ont félicité le HCR pour ses efforts visant à transformer son système de planification, de budgétisation, de contrôle et d'établissement des rapports. En particulier, le passage à une approche de planification pluriannuelle et multipartite a été salué, et les délégations ont noté que la transition vers un budget annuel cadre avec le processus actuellement en cours aux Nations Unies. Elles ont exprimé l'espoir que l'amélioration de la planification permette d'orienter plus de ressources vers l'amélioration des conditions de vie des personnes prises en charge. L'Organisation a été félicitée pour son travail visant à mettre un plus grand accent sur l'impact des

financements pluriannuels et sa capacité à planifier ce type de financement et à rendre compte de son utilisation. Il a été demandé au HCR plus d'éclaircissements sur la manière dont elle entend concilier l'ancienne structure budgétaire basée sur les piliers et la nouvelle bâtie autour des domaines d'impact. Des craintes ont été exprimées au sujet des effets sur la qualité et la transparence des rapports. Deux délégations ont manifesté leur appui à ce processus où le HCR s'est embarqué, et a proposé d'attendre que le Règlement de gestion soit révisé. Elles ont proposé de laisser une période d'essai de trois ans pour permettre aux États membres du Comité exécutif d'évaluer les résultats, conformément à l'approche utilisée en 2017 par l'Assemblée générale pour adopter une résolution afin de passer à un budget annuel. Une délégation a proposé que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des Nations Unies (CCQAB) et le Comité des commissaires aux comptes apportent leur expertise à cet égard.

46. Répondant aux questions sur la qualité et la transparence, la Directrice a affirmé que le nouveau système permettrait d'améliorer la capacité du HCR à établir des rapports, étant donné que le processus serait plus rationalisé. Le HCR en tirerait des gains d'efficacité au plan administratif. Elle a confirmé que le HCR continuera d'établir des rapports sur les populations relevant de sa compétence. Sur le point de savoir quand est-ce que les opérations disposeraient des stratégies pluriannuelles, la Directrice a fait savoir au Comité que pour 2022, 27 avaient décidé d'engager des stratégies pluriannuelles, et un programme ambitieux de formation du personnel est en cours d'application.

47. La Haut Commissaire Adjointe a fait observer que le dernier changement de la structure budgétaire du HCR a eu lieu il y a plus d'une décennie. Les déplacements forcés ont évolué depuis lors, et le Comité a demandé au HCR de s'adapter, de se moderniser et d'être plus efficace et plus transparent. La réforme proposée tient aussi compte des changements au niveau des exigences, notamment davantage de souplesse, les exigences liées au Pacte mondial sur les réfugiés, aux objectifs de développement durable et à la nouvelle approche du HCR en matière de partenariat. Elle a affirmé que le HCR est en consultation étroite avec le CCQAB et le Comité des commissaires aux comptes. Elle a cependant précisé qu'il n'y a pas de dispositions spéciales les concernant pour le Règlement de gestion du HCR. Elle a assuré le Comité que le HCR continuera à rendre compte de ses efforts à cet égard. Toutefois, concernant le pilotage de la réforme proposée, elle a affirmé que, s'il est toujours possible de faire des aménagements dans le processus, il est difficile de s'engager dans un changement structurel pour revenir ensuite à l'ancien système.

48. Le président a affirmé que si le projet de décision bénéficie d'un large appui, d'autres consultations sont encore nécessaires. L'adoption du projet de décision sur la révision 11 du règlement de gestion par le Haut Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires a été reportée. Une décision amendée a été adoptée selon la procédure d'approbation tacite.

C. Budget-programme biennal 2020-2021 (révisé) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

49. La Directrice de la DSPR a présenté le Budget-programme biennal 2020-2021 (révisé) (A/AC.96/1202). Elle a fait un résumé des observations contenues dans le Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/AC.96/1202/Add.1). Elle a décrit le processus de planification adoptée pour 2021 et a présenté les tendances du budget et des déplacements, en notant la possibilité d'établir des budgets supplémentaires pour la COVID-19 en 2021.

50. Les délégations ont félicité le HCR pour son efficacité dans la planification et l'exécution des programmes, malgré les difficultés liées à la pandémie de la COVID-19 et au déficit budgétaire. L'Organisation a été encouragée à continuer de rendre compte de manière transparente des effets de la pandémie sur le budget. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité d'élargir la base des donateurs et de réduire l'affectation des fonds, afin de diminuer la dépendance vis-à-vis de quelques donateurs. Le Comité a manifesté son appui aux efforts visant à améliorer l'efficacité, en particulier en termes de ciblage et d'amélioration de la qualité de l'assistance fournie. Une délégation a salué les progrès réalisés pour la révision du cadre de gestion axée sur

les résultats. Elle souhaite voir des améliorations dans l'exécution des programmes et une plus grande souplesse dans l'allocation des ressources. L'approche pluriannuelle et multipartite a été saluée pour sa capacité à améliorer l'appropriation des programmes au niveau des pays. De plus amples informations sur les coûts estimés des initiatives pluriannuelles et multipartites ont été sollicitées. Concernant le rapport du CCQAB, une délégation a encouragé le HCR à appliquer les recommandations relatives à l'outil de gestion axée sur les résultats et à la gestion des risques ; à la décentralisation et à la régionalisation ; au Groupe des innovations institutionnelles ; et aux vacataires.

51. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la situation prolongée des réfugiés sahraouis vivant dans les camps près de Tindouf en Algérie. Une délégation a souligné à nouveau son engagement constant à assurer la protection et l'assistance des réfugiés, y compris en matière de gestion des effets de la pandémie de la COVID-19. Elle a exhorté le HCR à redoubler d'efforts pour remédier au déficit de financement pour cette opération et satisfaire les besoins réels des réfugiés sahraouis, compte tenu de l'augmentation de cette population et de l'intégrité de l'opération. Elle a aussi souligné le droit des réfugiés au retour librement consenti, et a rappelé que leur enregistrement cadre avec le plan de paix des Nations Unies. Une autre délégation a pris note de la légère baisse (- 0,8 pour cent) des besoins budgétaires pour la population des camps de réfugiés de Tindouf et a lancé un appel au HCR et aux donateurs à garantir la transparence de l'opération et à prendre des mesures sérieuses et crédibles à cet égard. Elle a par ailleurs réitéré son appel au HCR de procéder à l'enregistrement de cette population, conformément à son mandat et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, compte tenu du fait que l'enregistrement contribue à améliorer l'intégrité de l'opération en réduisant les risques de fraude et de détournement.

52. Répondant aux questions sur la direction de la planification et de la budgétisation futures, ainsi que les considérations stratégiques dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la Directrice a expliqué que la Réserve des opérations été utilisée pour financer les interventions d'urgence. Elle a réaffirmé que cette Réserve permettait de mettre en œuvre des plans d'urgence, le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations et les Directeurs des Bureaux régionaux étant à mesure de puiser dans les fonds prévus pour les réponses d'urgence. La Directrice a parlé des questions liées à la capacité du HCR à adapter ses mécanismes de fonctionnement ainsi que ses méthodes de travail compte tenu de l'urgence de la COVID-19. Elle a cité des solutions internes comme l'appui au télétravail, ainsi que le suivi des effets socio-économiques et de protection de la pandémie sur les personnes relevant de la compétence du HCR. Elle a aussi expliqué que les résultats de ces efforts de suivi éclairent les programmes et les plaidoyers avec les partenaires du développement, les donateurs et les gouvernements, permettant ainsi une meilleure inclusion dans les systèmes nationaux et les mécanismes de protection sociale et de stimulation économique. Concernant la gestion axée sur les résultats, elle a précisé que le système était conçu pour obtenir des informations de plaidoyer en faveur d'un plus grand appui financier et pour fournir des données exactes sur les progrès réalisés dans les divers domaines d'impact. Concernant le nombre de personnes retournées, elle a souligné la nécessité de distinguer les chiffres de planification de statistiques réelles, et a rappelé aux délégations la nécessité d'utiliser des projections pour soutenir le processus de planification.

53. La Haut Commissaire Adjointe a brièvement parlé du démarrage du Groupe des innovations institutionnelles et des progrès qu'il a réalisés. Elle a rappelé aux délégations que le Groupe allait se retirer et être remplacé par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dirigé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population. Rappelant les objectifs de l'initiative, elle a insisté sur la collaboration en tant que moyen d'économies de coûts par le partage des locaux ainsi que la gestion du parc. Elle a parlé du rôle que le HCR et le Programme alimentaire mondial doivent jouer en tant que deux entités les plus importantes du système des Nations Unies, en développant la capacité à intervenir comme fournisseurs de services à d'autres organismes. Elle a ajouté à cet égard que d'autres solutions de gestion de services et d'exécution sont en train d'être débattues au Siège des Nations Unies.

VIII. Questions diverses

54. Conformément à la pratique d'adoption des rapports des réunions du Comité permanent par voie électronique, le Président a indiqué que le rapport de la soixante-dix-neuvième réunion serait

préparé par le Secrétariat et communiqué pour observations au plus tard le 25 septembre [version anglaise]. Après une période d'examen d'une semaine, les observations ou corrections éventuelles des États membres sur leurs interventions seront incorporées, comme il se doit, et le rapport sera par la suite redistribué et considéré comme adopté.

Annexe I

Décision sur les budgets et le financement pour 2020-2021

Le Comité permanent,

Rappelant la décision prise par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme à sa soixante-dixième session (A/AC.96/1198, par. 13 c)), ainsi que les discussions sur le point de l'ordre du jour consacré aux Budgets-programmes et au financement lors de la soixante-huitième réunion du Comité permanent en juillet 2020,

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Prend note de l'augmentation du budget annuel de 2020 du HCR, dont le total actuel au 31 juillet 2020 s'élève à 9 131,3 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget initial de 8 667,7 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires de 463,7 millions de dollars E.-U. ;

Prend note du budget annuel du HCR pour 2021 au 31 juillet 2020, dont le total actuel s'élève à 8 615,8 millions de dollars E.-U., resté inchangé par rapport au montant initialement approuvé par le Comité exécutif ;

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2020, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2020.

Annexe II

Décision sur la révision proposée du Règlement de gestion du HCR

Le Comité permanent,

Ayant examiné la révision proposée du Règlement de gestion par le Haut Commissaire des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.10), telle qu'énoncée dans l'annexe I du document de séance EC/71/SC.CRP.22 ;

Prend acte du remplacement de la structure en piliers par les domaines d'impact dans la structure budgétaire, en vue de renforcer la capacité de l'Organisation à montrer en quoi ses programmes créent une différence dans la vie des populations déplacées, et à en rendre compte ;

Prend acte de l'introduction de la période budgétaire en lieu et place du budget biennal ainsi que de la souplesse qu'elle accorde au HCR pour répondre rapidement aux besoins humanitaires nouveaux et émergents ;

Ayant examiné l'article 2.2 proposé du Règlement de gestion, indiquant que la période budgétaire doit être convenue avec le Comité exécutif, approuve la durée de la période budgétaire annuelle de 12 mois correspondant à l'année civile, à compter du budget de 2022 ;

Approuve l'examen de l'impact de ces changements de la structure et de la période budgétaires sur l'efficacité dans la gestion et la capacité du HCR à s'acquitter de son mandat, afin de procéder si nécessaire à des révisions à présenter au Comité exécutif au plus tard en 2025, avec des examens préliminaires en cas de besoin ;

Prie le Haut Commissaire de veiller à ce que la qualité des informations et des rapports budgétaires ainsi que la pratique consistant à les examiner au Comité exécutif soient dûment maintenues ;

Invite le Haut Commissaire à présenter un projet final du Règlement de gestion révisé (A/AC.96/503/Rev.11) à la soixante-et-onzième session du Comité exécutif pour approbation et ensuite promulgation par le Haut Commissaire, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Invite le Haut Commissaire à soumettre le présent projet de décision à la soixante-et-onzième session du Comité exécutif pour approbation.